

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Contrat de location triennale 2023-2025- Illuminations de Noël

N°2023/101

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

Vu les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,

Considérant qu'il convient de passer un contrat de location triennale pour les illuminations de Noël avec la société BLACHERE.

DECIDE

Article 1 : De signer le contrat de location triennale avec la société **BLACHERE -29 chemin de St Dionisy- 30870 CLARENSAC.**

Article 2 : d'accepter les loyers annuels toutes taxes incluses répartis comme suit :

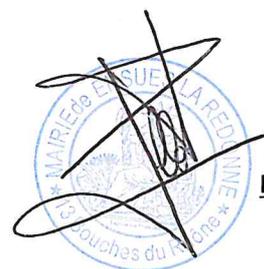
- Pour 2023 - 9399,28 €
- Pour 2024 - 9389,70 €
- Pour 2025 - 9389.70 €

Article 3 : De conclure le contrat pour une durée de trois ans.

Article 4 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section fonctionnement, article 6135.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 23 octobre 2023



Le Maire,
Michel ILLAC